



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 PARIS

Affaire suivie par : AN

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Paris, le

10 JAN 2015

Réf. :

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client,

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que les modifications demandées ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est valide et doté de onze points, à ce jour.

Veillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Permis de conduire
le 10 JAN 2015
du bureau national des droits à conduire
→ 13.